



Montreuil, le 17 septembre 2024

Mesdames et Messieurs les Ministres,
de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
des Sports
de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de l'Agriculture,
de l'Économie et des Finances
des Affaires Étrangères
du Travail

Réf. 023-24

Objet : préavis de grève FERC-CGT du 1^{er} au 31 octobre 2024

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La FERC-CGT dépose un préavis de grève dans le cadre de la mobilisation nationale interprofessionnelle du mardi 1^{er} octobre pour l'abrogation de la réforme des retraites, l'indexation des salaires sur les prix et le financement de nos services publics. Ce préavis est destiné à couvrir toutes les mobilisations locales et nationales jusqu'au 31 octobre 2024.

La FERC-CGT dénonce avec force le manque récurrent des moyens alloués à nos services publics, les passages en force réguliers des gouvernements successifs sur les retraites, les réformes de tri social des élèves et des étudiant-es, ou encore sur la mise au pas de la jeunesse par la volonté de généraliser le SNU. La FERC-CGT souligne également avec inquiétude l'amplification de la répression contre les libertés syndicales et les attaques répétées à l'encontre du droit constitutionnel de grève.

Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites ainsi que des mesures de tri social des élèves comme la réforme des lycées, de la voie professionnelle, de « choc des savoirs » ou encore de ParcoursSup et du SNU. Nous revendiquons également l'augmentation générale des salaires, notamment le SMIC à 2000 € brut et l'augmentation automatique des salaires minimums de branche dès lors que le SMIC est revalorisé ; la majoration du point d'indice et des pensions pour toutes et tous.

Nous exigeons enfin l'allocation de moyens humains et financiers pérennes pour l'ensemble des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et du secteur associatif pour répondre aux besoins de la population et de l'ensemble des usager-es des services publics.

Ce préavis concerne toutes et tous les personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action locales et/ou nationales, et de participer aux mobilisations prévues.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Charlotte VANBESIEEN
Secrétaire Générale



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43

Internet : www.ferc-cgt.org e-mail ferc@cgt.fr